AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Coupe AFCO/CHERBOURG PLAISANCE** - Grade : **5A**
Dates complètes : le **13 et 14 novembre 2021**
Lieu : Cherbourg en Cotentin
Autorité Organisatrice : Yacht Club de Cherbourg
Sélective Universitaire de Voile Habitable FFSportU (Course en flotte)

1. REGLES

La régate sera régie par :
1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
1.2 les règlements fédéraux,
1.3 *Les règlements de la FFSportU (pour les équipages inscrits à la sélective Universitaire)*
1.4 Les règles d'utilisation des bateaux pour les J80 (qui seront jointes aux IC).
1.5 Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
1.6 L'annexe « Q » (arbitrage direct) pour les J80.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux :

- Osiris Habitable possédant un certificat Osiris Habitable, dont le groupe brut minimum est de 8.
- *J80 (avec jeux de voile complet :, spis, GV et foc) qui seront fournis par le comité d'organisation, aux* ***équipages universitaires*** *inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire de Voile Habitable, et aux autres équipages.* **18 équipages maximum**.

Equipage J80 : les équipages sont constitués de 4 à 5 équipiers.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par mail au secrétariat du YCC (contact@yc-cherbourg.com).
Pour la sélective universitaire, et les autres équipages en J80, les formulaires sont à renvoyer avant le vendredi 05 novembre.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- *leur licence FFSportU 2021/2022 (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)*
- *Leur carte d'étudiant (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)*

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:
30 euros par bateau pour les équipages en Osiris.
150 euros pour les équipages J80 des clubs locaux (YCC, CNMC, CNC, PNH)
300 euros pour les équipages universitaires participants à la sélective en J80. (comprenant la location du bateau, la participation à la régate et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi).
Une caution de ***1500 euros*** *sera demandée aux équipages universitaires inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire Voile Habitable, et aux autres équipages en J80.*

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
le samedi 13 novembre de **08h30 à 10h00** au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg
Un briefing pour les équipages inscrits en J80 est prévu à 08h30.
Un briefing est prévu à **9h00** le dimanche 14 novembre au YCC, pour tous les équipages.

5.3 Jours de course :

Date	*Heure du 1er signal d'avertissement*	*Classe(s)*
Samedi 13 novembre	[**11h00**]	[toutes]
Dimanche 14 novembre	[**10h00**]	[toutes]

Dimanche 14 novembre : Remise des Prix à **17h30**

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h00].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 13 novembre et en ligne sur le site du YCC (www.yc-cherbourg.com).

7. LES PARCOURS

7.1 **Osiris** :Les parcours seront de type : construits type bananes ou côtiers.
J80 : les parcours seront de type construits (type aller/retour, arrivée sous le vent).

7.2 L'emplacement de la zone de course est située en rade de Cherbourg ou aux abords des rades.

8. RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET FORMAT

3 groupes de classement sont prévus :

Groupe **Jaune** : bateaux dont le rating net Osiris est inférieur ou égal à 19. (course en flotte)

Groupe **Bleu** : bateaux dont le rating net Osiris est supérieur à 19. (course en flotte)

Groupe **J80** : courses par groupes, et par addition de points ainsi obtenus.(le format sera détaillé dans les IC).

(en Osiris, si moins de 5 bateaux sont inscrits dans un des 2 groupes Bleu ou Jaune, un seul groupe Osiris sera retenu)

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.3 Un classement spécifique **J80 universitaires** sera établi par extraction du classement du Groupe **J80.**

10. SYSTEME DE PENALITES

L'annexe « Q » (arbitrage direct) s'appliquera pour le groupe J80.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. ASSURANCES

Pour la course en J80, les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippers/euses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licenciée le **Rachat de franchise FFVoile**.
En cas de sinistre responsable, l'assurance licence du skipper/euses prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 900 euros resteront à votre charge. Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du YCC prendra le relais.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Cherbourg
Secrétariat
02 33 94 28 05
contact@yc-cherbourg.com
www.yc-cherbourg.com

Pour la **Sélective Voile Habitable Universitaire (J80)** , veuillez contacter :

Eric LE ROI (SUAPS Cherbourg)
06 81 13 71 44
eric.leroi@unicaen.fr

Informations et Consignes Covid

Accès au site de la compétition et participation :
Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 18 et plus :
Les concurrentes
Les accompagnateurs (au sens de la dé finition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021 2024)
Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (arbitres, représentants des classes.).
Ce pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :
L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) — Certificat COVID EUROPE ou équivalent.
Ou Le résultat d'un test antigénique ou d'un auto--test supervisé par un professionnel de santé de moins de 72 heures négatif.
Le résultat d'un test RT--PCR de moins de 72 heures, négatif.
Ou Le résultat d'un test RT--PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid--19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire et les personnes de moins de 18 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.
Pour plus d'information sur le « pass sanitaire» consulter :
Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.
Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1. Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf

- Tous les participants à Coupe AFCO-Cherbourg Plaisance, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.

- Il est recommandé de porter le masque à tout moment. Les personnes impliquées dans l'organisation de la compétition, les arbitres, les concurrents et les accompagnateurs (en- traineurs) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.

- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne im- pliquée dans la Coupe AFCO-Cherbourg Plaisance n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entrainer une réclamation à l'initiative du Jury.

- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pour- ront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a. Référent COVID :
Le référent COVID sera Olivier Gosselin (olivier.gosselin@neuf.fr - 0664908656).
b. Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :
• La cellule COVID sera composée du / de :
o Représentant de l'AO : Olivier Gosselin,
o Président du Comité de Course,
o Président du Jury ,
o Référent COVID,
o Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

• Fonctionnement :
Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif /mouvement sportif » : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesani- taire.pdf
Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des me- sures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à la Coupe AFCO-Cherbourg Plaisance, tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :
• des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
• du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
• que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,

- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

5. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra éga lement ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

Coupe AFCO/ CHERBOURG PLAISANCE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Yacht Club de Cherbourg

samedi 13 et dimanche 14 novembre 2021

Sélective Universitaire de Voile Habitable

BATEAU ENGAGE:…… **N° DE VOILE :** ……

UNIVERSITE , AS ou ECOLE représentée :……..

NOM DU SKIPPER : ……..

Téléphone : …… Mail : ……

……..

TYPE DU BATEAU :…… **LONGUEUR HORS TOUT :** ……

GROUPE BRUT : …… **GROUPE NET** : ……..

VHF Obligatoire □ **Fixe** □ **Portable**

Certificat Osiris/ORC :……..
CLUB :……..

DROITS D'INSCRIPTION : Osiris : 30 € ; J80 (hors sélective U) 150€ ; Sélective Universitaire : 300 €

EQUIPAGE			Réservé aux étudiants
NOM	PRENOM	N° de licence FFV	N° de licence FFSportU
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Je soussigné……., vous prie de bien vouloir inscrire mon bateau dans la liste des participants à la course désignée ci-dessus.

Je m'engage à respecter les règlements et Instructions de Course, et déclare sur l'honneur que mon bateau est équipé conformément aux règlements en vigueur.
Je décharge le Club organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Cherbourg, le ……/……/……. **Signature :**